BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1045

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Ventes et cessions

809 760 929 RCS Saint-Nazaire.
RGPE.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 5100 EUR.
Adresse : 8 bis, rue des Forgerons, Zac de la Princetière, 44730 Saint-Michel-Chef-Chef.
Date de commencement d'activité : 21 mars 2024.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE RGPE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5100 €, Siège social : ZAC de la Princetière - rue des Forgerons - 44730 ST MICHEL CHEF CHEF, 809 760 929 RCS SAINT NAZAIRE ET RETAILLEAU, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 100 euros, Siège social : Rue des Forgerons - zac de la princetière 44730 ST MICHEL CHEF CHEF, 500 343 280 RCS ST NAZAIRE. AVIS DE PROJET DE FUSION. Par acte sous signature électronique du 21/03/2024, La société RGPE, désignée ci-dessus de première part et la société RETAILLEAU, désignée ci-dessus de seconde ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société RGPE par la société RETAILLEAU. La société RGPE ferait apport à la société RETAILLEAU de la totalité de son actif, soit 512 799 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 277 735 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 235 064 euros. La société BAL - SAS au capital de 2 038 677,72 € ayant son siège social 174 route de Mayenne - 53000 LAVAL - immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro RCS 349 350 983 détenant la totalité des 51 actions composant le capital social de la société RGPE et la totalité des 151 actions composant le capital de la société RETAILLEAU, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société RGPE depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société RETAILLEAU. La fusion sera réalisée le 30 avril 2024. La société RGPE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ST NAZAIRE au nom des deux sociétés le 22 mars 2024 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..